



Commission permanente de Contrôle linguistique
rue Montagne du Parc 4 – 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 29 avril 2020

[...] [...] **Objet :** plainte relative à une brochure unilingue en français du Centre Culturel d'Auderghem

Monsieur le Bourgmestre,

En sa séance du 22 avril 2020, la Commission permanente de Contrôle linguistique (CPCL), siégeant sections réunies, a examiné une plainte relative à une brochure unilingue en français qui a été distribuée dans toutes les boîtes de la commune d'Auderghem au début du mois de septembre 2019.

Selon le plaignant, il s'agit d'une brochure de l'asbl « Centre Culturel d'Auderghem » et du « Centre d'Art Rouge-Cloître ». Le plaignant est d'avis que la brochure est publiée par des établissements communaux et qu'elle doit par conséquent être établie en français et en néerlandais.

La CPCL a demandé au plaignant d'envoyer une copie de la brochure en question mais elle n'a pas reçu de réponse à sa demande. A défaut d'une copie, la CPCL présume que la brochure est une édition de l'asbl « Centre Culturel d'Auderghem » et pas du « Centre d'Art Rouge-Cloître ».

*
* *

En réponse à notre demande du point de vue de la commune d'Auderghem à ce sujet, vous nous avez répondu dans votre lettre du 1^{er} octobre 2019 que l'asbl « Centre Culturel d'Auderghem » n'est pas un établissement communal, ni une asbl communale. Il s'agit d'un centre culturel francophone qui dépend de la Communauté française et qui reçoit une subvention de la Commission communautaire française.

De plus, dans votre lettre du 5 mars 2020, vous avez communiqué ce qui suit (traduction) :

« Nous confirmons que l'Association artistique d'Auderghem n'est pas une institution communale ni une asbl communale.

Elle reçoit des subsides communaux, mais cela ne modifie en rien la situation : elle paye également un loyer pour l'utilisation de l'infrastructure communale (qui s'élève à 90.000 €) et a un chiffre d'affaires de 1,4 millions d'euros, donc sans commune mesure avec le subside communal.

De nombreuses autres asbl reçoivent des subsides de la commune, allant du centre culturel néerlandophone *Den Dam*, et de la *Jeugdhuis Alleman* jusqu'au *Park Hockey Club*. Cet état de choses n'affecte pas non plus leur caractère privé.